



Breuillet

Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau
Canton de Dourdan

DECISION DU MAIRE	
2025 / 018 / AGD	

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2014.I.07 du Conseil municipal en date du 10 avril 2014, accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de mettre en place de l'éco pâturage sur le site du parc du Colombier ;

Considérant le contrat proposé par la société ECO TERRA, relatif à la mise en place des animaux sur le site prévu pour l'éco pâturage ;

Considérant que ce contrat répond aux besoins de la municipalité.

DECIDE

ARTICLE 1.

De signer un contrat avec la société ECO TERRA situé au 32 rue Charles Ferdinand DREYFUS – Bel Air – 91640 FONTENAY LES BRIIS, pour un montant de **1622.40 € HT** soit **1 946.88 € TTC** – (Mille neuf cent quarante-six Euros et quatre-vingt-huit centimes toutes taxes comprises).

ARTICLE 2.

De préciser les points de traitement suivants de la prestation :

- Mise en place des deux moutons,
- Suivi sanitaire du troupeau,
- Fourniture de blocs de sel,
- Intervention en cas d'incidents.

ARTICLE 3.

D'indiquer que le contrat est conclu pour la période d'avril à novembre 2025.

ARTICLE 4.

D'imputer la dépense correspondante comme suit :

Sur la section de fonctionnement du budget VILLE :

- Gestionnaire : EPDD,
- Fonction : 511,
- Nature : 61358,
- Service : ESPACE VERT,

ARTICLE 5.

L'ampliation est adressée à :

- Monsieur le sous-Préfet de Palaiseau,
- Le responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan,
- La société ECO TERRA.

FAIT A BREUILLET, LE DIX HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT CINQ.



Le Maire,

Véronique MAYEUR.

Mis en ligne le 06/03/2025 à 15h58

Mairie : 42, Grande Rue - BP 13 – 91650 BREUILLET
Tél : 01 69 94 60 40 – fax. : 01 64 58 51 27

www.ville-breuillet.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com

22_DN-091-219101052-20250218-2025018AGD-